



L'action du Snes à l'IUFM

L'année a bel et bien commencé : entre les cours à préparer, les formations multiples, la classe à gérer, le maître de stage qui n'est pas toujours disponible et la paye de fin de mois qui tarde à venir, vous ne savez plus où donner de la tête ! Les militants Snes présents dans les centres IUFM sont là pour vous renseigner et vous épauler en cas de souci (n'hésitez pas à appeler la section académique au 03 20 06 77 41).

En parallèle, vous débarquez dans un établissement où l'on vous parle de « conseil pédagogique », de « note de vie scolaire », d'enseignement des sciences en 6^{ème} par un seul prof...sans vous donner d'explication sur ces réformes ; vous vous rendez compte que le CDI n'est ouvert que 18h par semaine et que celui qui fait ce service n'est pas un documentaliste...mais un prof « TZR » (titulaire sur zone de remplacement) d'allemand, lettres, russe, EPS ... que l'administration cherche à obliger à occuper un emploi pour lequel il n'est ni formé, ni volontaire !

En parlant aux assistants d'éducation ou pédagogiques, nouveaux surveillants, vous vous apercevez que le chef d'établissement leur demande de faire plus d'heures que n'en contient leur contrat ou qu'il ne respecte pas leurs missions.

Vous entendez les collègues se plaindre du nombre d'heures sup et d'élèves par classe qui a encore augmenté vertigineusement cette année à cause des suppressions de classes et de postes...

Le SNES, syndicat majoritaire chez les stagiaires et les titulaires, a pour objectif premier la défense des intérêts moraux et matériels des personnels qu'il syndique, mais c'est aussi un syndicat qui défend une conception de la formation, du métier et du système éducatif. Avec nous, vous pouvez agir !

Nous ne pouvons rester sans rien faire !

- ▶ quand 1 prof sur 2 ne sera pas remplacé à la rentrée (encore 8 000 suppressions annoncées pour 2007, avec des conséquences pour votre mutation et vos conditions de travail)
- ▶ quand notre pouvoir d'achat baisse continuellement (un certifié débutant, cadre A de la fonction publique, n'est plus payé en 2006 qu'1,2 fois le smic, contre 2,1 fois en 1981, sans parler des stratégies pour barboter le remboursement de vos frais de déplacement ...)
- ▶ quand les effectifs par classe ne cessent d'augmenter (35/classe en 2^{nde}, voire 39 en langue, plus de 28/classe en 6^{ème}),
- ▶ quand le gouvernement supprime des heures d'enseignement dans tous les collèges pour créer quelques collèges « ambition réussite » qui n'apportent pas de solutions aux élèves en difficulté, surtout lorsque les « super profs référents » censés résoudre tous les problèmes sont des sortants d'IUFM (sic !)
- ▶ quand le rectorat nomme les TZR de toutes disciplines sur des postes de documentalistes, alors que le nombre de postes au CAPES de documentation a diminué de 40 % et que les contractuels ne sont pas réembauchés

**Pour la défense du métier qui est le nôtre
et parce que l'action collective peut faire bouger les choses**

**Manifestation régionale
Jeudi 28 septembre
à Lille (Porte de Paris), 14h30**

Contrairement à ce que l'on pourrait vous dire, faire grève n'a aucun impact sur la validation de votre année de stage. Vous perdrez 1/30 de votre salaire, mais c'est vous aussi que vous défendrez !

1) Compte-rendu de l'entretien du SNES, le 15 juin 2006, avec Annie Semal-Lebleu, responsable de la formation PLC2

A) <u>La rentrée en question</u>	<u>Questions, demandes et positions du SNES pour les PLC2</u>
Affectation	<p>- Chaque année, de nombreux stagiaires arrivent d'autres académies (Créteil, Paris, Clermont, Rennes, etc) pour effectuer leur stage en responsabilité dans l'académie de Lille, ce qui leur occasionne d'énormes frais alors que l'avance sur salaire n'est versée qu'à la fin du mois de septembre au mieux ; est-il normal par ailleurs, parce qu'ils ne peuvent bénéficier des 40 pts IUFM de leur académie de formation, qu'ils soient affectés en dernier ? Imaginez-vous que, parce que vous arrivez de Marseille, vous soyez affecté à Trélon !!!</p> <p>- Est-il normal que le ministère n'accepte pas de revenir sur les erreurs de barème et envoie un futur stagiaire dans la mauvaise académie ?</p> <p>- Est-il normal que l'affectation à l'intérieur de l'académie se déroule sans représentants des personnels, sans possibilité de rectifier d'éventuelles anomalies ?</p> <p>► Le Snes revendique une continuité d'affectation entre l'année de préparation au concours et l'année de stage :</p> <p>1) parce que les stagiaires n'ont bien souvent pas les moyens d'assumer un déménagement qui n'est pas indemnisé par l'administration. Combien, parmi vous, se retrouvent en début d'année, dans des situations financières catastrophiques, attendant l'avance sur salaire de septembre qui tarde à venir ?</p> <p>2) parce que les stagiaires se voient souvent contraints de changer de nouveau d'académie l'année de titularisation (Créteil-Lille-Créteil ?)</p> <p>3) parce qu'une affectation de dernière minute à l'autre bout de la France ne vous permet pas de commencer vos cours dans des conditions sereines. L'enseignant dévoué à son métier doit-il aussi savoir préparer ses cours au milieu des cartons ?</p> <p>► Nous avons également demandé que les anciens logements des maîtres présents dans les Iufm (Douai, Arras) soient mis à la disposition des stagiaires arrivant d'autres académies, ou tout simplement de ceux qui recherchent un logement pour l'année de stage.</p>
IUFM	<p>Les formations dispensées par l'Iufm sont morcelées entre différents centres (FGP obligatoire, modules de FGP et FPD), souvent très éloignés du lieu du stage en responsabilité (4-6h) et pas toujours accessibles par les transports en commun. → Résultat, une grande perte d'énergie et de temps dans les déplacements (autant de temps en moins pour le métier), sans compter le coût financier des trajets qui vous seront (peut-être) remboursés, si tout va bien, au bout de six mois...en attendant, à vous de trouver une banque altruiste...</p> <p>► Le Snes demande à ce que les lieux de formation soient choisis en fonction de leur accessibilité mais surtout que l'avance sur salaire soit effective début septembre et que soient versées mensuellement des indemnités compensant les frais de déplacement réellement engagés.</p> <p>Une autre question portait sur l'échelonnement des premières formations FGP, trop resserrées dans le temps et...sur leur contenu (<i>pour certaines</i> : psychologie de groupe et portraits chinois au programme), qui n'apportent pas véritablement de réponses aux questions liées aux premières expériences d'enseignement, ou d'aide concrète. Pour certaines disciplines (EPS et CPE notamment), les stagiaires de l'an dernier estimaient que la formation est tout bonnement inadaptée, même dans ses questions génériques.</p> <p style="text-align: center;">Ce que l'IUFM ne vous dit pas :</p> <p>- les <i>mentions complémentaires</i> passées au Capes sont une première atteinte à votre statut : elles feront de vous des profs bi voire polyvalents, amenés à faire des remplacements au pied levé selon le bon plaisir du chef d'établissement (faut-il rappeler que le ministre Monory a mis fin au recrutement des PEGC bivalents, qui n'avaient pas la possibilité d'enseigner en lycée ?). Si vous enseignez les SVT en 6^{ème}, vous aurez bientôt la joie d'apprendre que vous pouvez aussi enseigner la technologie et les sciences physiques, etc</p> <p>- Et si vous ne savez pas ce qu'est le <i>conseil pédagogique</i>, vous le découvrirez peut-être institué dans votre établissement de stage : des « super-profs » choisis par le chef d'établissement, imposant aux autres enseignants pratiques pédagogiques et modes d'évaluations.</p> <p>Le paysage scolaire et la diversité qui fait sa richesse, se transforment progressivement en peau de chagrin, mais personne ne vous en parlera !...sauf les syndicats ! A vous donc, dès la rentrée, d'aller voir les représentants syndicaux de votre établissement ou les militants Snes présents lors des permanences à l'IUFM.</p>

	<p>Etablissement</p>	<p>Nombreux sont les stagiaires à nous dire lors de la rentrée qu'ils n'ont pas de maître de stage ou que ce dernier exerce dans un établissement autre que celui où il est affecté, sans plage horaire de visite conciliable !</p> <p>► Le Snes a exigé, lors du dernier entretien, que tous les stagiaires soient suivis par un tuteur disponible et à l'écoute. Or comment cela est-il possible quand les cours du stagiaire et du tuteur ont lieu en même temps ? Le stage en responsabilité doit donc être effectué dans une des classes du maître de stage.</p> <p>Derrière cette requête s'affiche la lutte acharnée que mène le Snes contre l'utilisation des stagiaires comme moyens d'enseignement (et de correction du brevet et du bac). Si le stagiaire n'a pas besoin d'être suivi et épaulé par un formateur comme le laissent croire certains dysfonctionnements, s'il peut accomplir toutes les tâches des enseignants, y compris faire passer l'oral du bac à des classes dont il n'a eu ni la filière, ni le niveau pendant l'année, à quoi bon parler encore de « Formation » ?</p> <p>► Une autre proposition portait sur la diminution du nombre des classes à prendre en charge par les stagiaires de certaines disciplines (dessin/ musique...) dont l'enseignement est limité à 1 heure/classe. Commencer son stage avec six classes, de niveaux différents, « est-ce bien raisonnable » ?</p> <p>Nous avons demandé également que votre statut de stagiaire ne soit pas mentionné par le chef d'établissement sur les listes de profs distribuées aux élèves, contrairement à ce qui est fait dans beaucoup de cas. Les élèves sauront bien assez tôt que vous débutez, inutile de les aider à comprendre plus vite !</p>
	<p>B) <u>La formation en question</u></p>	
	<p>Pratiquement</p>	<p>Le Snes a critiqué la volonté de l'IUFM d'aménager de <i>nouvelles formations obligatoires</i> pendant les vacances de la Toussaint et de Printemps, nécessaires au stagiaire pour prendre du recul par rapport à l'exercice du métier, se reposer et constituer ses cours ; l'accroissement du nombre d'heures de formation, la multiplication des contrôles n'a jamais permis de compenser le manque d'intérêt suscité par certaines formations.</p> <p>Dans la même veine, on peut s'interroger sur l'utilité des <i>déplacements occasionnés par des modules FGP</i> (dont les horaires ne sont pas toujours respectés) et dont le contenu n'exige pas d'aller par exemple à Douai ou à Boulogne...</p> <p>Nous dénonçons de même <i>la multiplication des documents à remplir</i> en tous genres, ainsi que les formations non préparées. (Pourquoi parler du « 4 pages » dans un module sur la formation euro?)</p>
	<p>Contenus de formation</p>	<p>Nous avons souligné l'importance pour les stagiaires de recevoir une formation exigeante (à cet égard, la quantité des modules à effectuer et des papiers à remplir, ne pourra jamais répondre à des formations sans cohérence les unes avec les autres, parcellaires voire superficielles, pour certaines). Nous avons dénoncé la disparité entre les intitulés de formation alléchants et leurs contenus souvent dérisoires et non préparés, mais aussi la perte de temps dans les formations.</p> <p>Nous réaffirmons la nécessité, du point de vue pédagogique, de considérer les stagiaires comme des enseignants à part entière (l'infantilisation ne rend pas plus attentif!).</p> <p>Nous avons dénoncé l'utilisation de la psychologie (voire thérapie) de groupe en FGP, l'absence dans certains groupes TICE, de formateurs compétents, ainsi que la vacuité du 4 pages (propre au Nord-Pas-de-Calais) qui, en tant qu'élément de validation, ne peut pas réellement se prêter à un « retour réflexif objectif » du stagiaire sur sa formation.</p> <p>Enfin, il nous semble nécessaire de rendre possible à tous les stagiaires, l'accès au Plan Académique de Formation, de façon à lier formation initiale et formation continue.</p>
	<p>Articulation de la formation à d'autres impératifs</p>	<p>Le Snes a dénoncé que les stagiaires soient utilisés comme moyens de correction de bac, au mois de juin, alors que des formations obligatoires sont encore dispensées à l'IUFM, preuve que le stagiaire, qui n'est pas encore considéré comme un prof, doit néanmoins accomplir les mêmes tâches que les titulaires.</p> <p>Gare à celui qui ne vient pas en formation, alors qu'il a un ordre de mission rectoral : il se verra menacé par l'IUFM de retrait sur salaire !</p> <p>Nous avons demandé également que les stagiaires qui passent un concours (agrégation) ou préparent un diplôme pendant leur année de stage, puissent bénéficier d'un aménagement de la formation, clairement défini en début d'année.</p>

<u>C) La validation en question</u>		
	La représentation des élus stagiaires dans les commissions	Nous réclamons la présence des représentants des stagiaires lors de la réunion du jury d'évaluation, de façon à rendre les motifs de refus de validation transparents, et à permettre aux représentants d'intervenir en faveur de leur collègue, si le jugement de la commission leur semble injustifié.
	La composition des commissions	Il nous semble anormal que certains maîtres de stage soient, en même temps, membres du jury de validation. Ce cumul des mandats peut jouer doublement en la défaveur du stagiaire, si ce dernier ne s'entend pas avec son maître de stage ou dans les disciplines à faibles effectifs.
	Le traitement équitable des mentions insuffisantes	Nous condamnons le recours arbitraire à l'inspection de contrôle : toutes les mentions insuffisantes portant sur un seul élément, ne donnent pas lieu au même traitement (certains sont validés et d'autres non). Attention : le fait d'avoir mention suffisante aux trois éléments de validation ne garantit pas que vous serez validés au final !!!!
	Le licenciement	Les stagiaires devant subir une inspection de contrôle à l'issue du 1 ^{er} jury de titularisation, doivent pouvoir consulter leur dossier d'évaluation avant cette inspection. En cas d'échec, nous demandons le droit automatique au renouvellement de stage .
<u>D) La question de l'investissement syndical</u>		<p>Nous avons une fois de plus rappelé le droit du stagiaire à faire grève, sans que cela soit mentionné dans son rapport d'inspection (comme cela a été le cas cette année).</p> <p>De même, le stagiaire a le droit de participer aux heures d'information syndicale, aux stages syndicaux et aux instances administratives de son établissement (Conseil d'Administration).</p>

Cet ensemble de questions et de propositions n'a reçu que des réponses floues, évasives, remettant à l'année prochaine la réalisation de certaines d'entre elles...qui seront bien entendu oubliées entre temps.

Et, en effet **les décisions effectives ne sont prises que dans des réunions sans représentants des personnels ou en CA ou CSP** (Conseil d'administration et conseil scientifique et pédagogique), **où vos représentants sont ultra minoritaires**.
D'où la question :

2) Que puis-je faire concrètement en tant que stagiaire Iufm ?

► Avant même l'élection de vos représentants syndicaux de novembre, vous pouvez exiger par lettre écrite adressée à Mr Brassart que vos représentants dans les instances de l'IUFM (CA et CSP) soient plus nombreux, mais également que les réunions, dans lesquelles sont décidées furtivement le nombre d'heures d'enseignement dispensées aux PLC2, ainsi que le contenu des formations, ne puissent se faire sans vos représentants.

► **Organiser des réunions** avec l'aide des militants du SNES, lors des journées formation (heure d'info syndicale, demande à déposer une semaine à l'avance), ou à l'issue de ces journées. Contactez nous !

► **Utiliser impérativement votre droit de vote, en novembre**, lors de l'élection des représentants syndicaux de stagiaires qui siègeront en CA et CSP ; ne manquez pas une des rares occasions de vous faire entendre cette année !

► **Vous présenter ou élire des représentants disciplinaires qui siègeront aux conseils de centre**. Ils sont chargés d'y faire état de vos demandes concernant la formation, ou de problèmes d'ordre pratique.

► **Profiter des réunions avec les formateurs référents de l'IUFM** que rencontreront vos délégués disciplinaires, pour faire état de ce qui vous déplaît dans la formation, ou de ce que vous voudriez approfondir. Demandez une audience avec ces formateurs en cas de dilemme ou de mécontentement général : ils sont là pour vous écouter...et normalement pour vous répondre et apporter des solutions.

Il va de soi que les changements ne peuvent se faire du jour au lendemain. Mais trop nombreux sont les collègues qui se satisfont de peu, en pensant que l'année de stage sera bientôt finie et enterrée. Or, **sans la mobilisation de tous, les difficultés que vous rencontrez resteront les mêmes pour ceux qui suivront**. Doit-on se contenter d'une formation au rabais faisant presque regretter un stage de 18h, sans suivi du stagiaire ?

Entre ces deux extrêmes, il existe une formation digne de ce nom, capable de vous armer aussi pour gérer des situations de classe auxquelles vous n'êtes pas préparé : c'est cette troisième voie qui fait l'intérêt d'une formation IUFM et c'est cette voie que nous défendons.

Sachez enfin que vous n'êtes pas seuls, PLC2, à proposer des changements, à exiger des réformes quant au contenu et à l'organisation des formations. Les PE2 ont fait état, l'année dernière, d'un ensemble de requêtes et de propositions. C'est la solidarité, ou tout simplement l'organisation d'un mouvement unitaire autour de revendications communes, qui pourra véritablement faire changer les choses. Et pour cela, nous comptons sur vous !